



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Le vendredi 26 mars 2021, les membres de l'Association Pommes d'Amis se sont réunis en assemblée générale ordinaire, par visio conférence, en raison des consignes nationales liées à la pandémie COVID 19.

24 adhérents sont connectés à 19h, 28 adhérents sont présents à 19h10 lorsque l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par le Président José Andrade.

35 personnes sont connectées à 20h30 lors de la prise de paroles de nos producteurs.

1. PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT ET DES INTERVENANTS

Présidente de séance : Ghyslaine Henry

Secrétaires de séance : Martine Carn et Pascal Schiele

Responsable visioconférence : Frédérique Monié

En annexe : les rapports moral et financier.

1.1. Mot du Président :

José Andrade, président de l'association depuis 3 ans remercie l'ensemble des participants à cette assemblée générale qui couvre les années 2019-2020 et 2020-2021, celles prévues en mars et septembre 2020 ayant été annulées en raison de la crise sanitaire.

Il remercie tout particulièrement les membres du conseil d'administration et du bureau pour leur mobilisation tant pour préparer cette réunion que tout au long de cette année si particulière qui a nécessité de s'adapter à l'évolution de la pandémie. Deux adhérentes ont rejoint le conseil d'administration (Sandrine CARCONE et Laure DURUFLE) en cours d'année et se sont rapidement intégrées. Il est important que de jeunes amapiens s'investissent. Il règne un bon esprit collectif et José souligne l'engagement de chacun. Ainsi il constate un « zéro couac » et estime que les adhérents ont toutes les raisons d'être satisfaits du travail accompli.

José annonce que c'est sa dernière année en tant que président mais qu'il ne quitte pas l'AMAP, il souhaite passer le relai et va réinvestir le temps ainsi libéré. Depuis son engagement dans les premières AMAP à Montreuil, il y plus de 20 ans, il milite, conscient des risques liés à la production intensive et l'appauvrissement des sols. Il formule tous ses vœux pour que Pommes d'amis poursuive longtemps son action et souhaite une belle assemblée générale.

1.2. Préambule :

Renée Dufant, vice-présidente remercie José pour son intervention et pour toute son action au sein de Pommes d'amis en tant que président et rappelle en préambule que « *Dès le mois de mars 2020, la difficulté qui s'est présentée à nous, était de continuer à assurer la distribution des légumes de nos paniers et des autres produits afin que tous puissent être satisfaits : les adhérents pour recevoir leurs commandes en produits frais et les producteurs pour écouler leur production sans perte.*

Nous avons été aidés au début par Brigitte « Epidebri » qui possède une licence alimentaire, ce qui nous a permis d'avoir l'autorisation de poursuivre les distributions ; puis par Frédérique qui a mis son jardin à disposition ; nous les en remercions vivement.

Tout s'est bien passé malgré les aléas, attente sur le trottoir, chaleur, installation précaire... Tous les bénévoles ainsi que les adhérents se sont montrés patients et conciliants ce qui a grandement facilité les choses.

Notre retour à la Ferme Caillard s'est fait après avoir reçu l'accord de la Mairie et d'Abdallah NAHAR directeur, auxquels nous avons transmis un plan des dispositions que nous envisagions et les mesures d'hygiène et distanciation préconisées à ce moment-là.

Depuis, les distributions ont continué normalement jusqu'à la mise en vigueur du couvre-feu ce qui nous a contraints à des changements d'horaires. Conscients des problèmes que cela pouvait poser, nous nous sommes efforcés de poursuivre notre tâche de distribution en essayant d'aider ceux qui en ont exprimé le besoin, comme livraisons, mise à disposition, prise de commandes par SMS auprès des référents.

Pour la bonne marche de l'Association « Pommes d'Amis », nous nous devons d'organiser une Assemblée Générale Ordinaire. Elle permet aux adhérents d'en voir les différents aspects avec les rapports qui sont soumis lors de celle-ci. Les conditions actuelles nous obligent à procéder en visio faute de possibilité de se réunir comme d'habitude.

Cette assemblée générale comportera deux exercices : année 2019/2020 et année 2020/2021.

Les rapports seront lus, la nomination des personnes désirant entrer au sein du Conseil d'Administration, soumis aux votes malgré les circonstances particulières. »

1.3. Présentation des membres du bureau, du conseil d'administration et des intervenants (cf trombinoscope diffusé sur le site onglet L'AMAP)

José présente la composition actuelle du bureau et remercie chacun.e :

Renée Dufant, vice-présidente, trésorière adjointe référente œufs et veau, Françoise Leroi trésorière, référente pain et Produits transformés Clotilde , Frédérique Monié, secrétaire, Brigitte Merkle, secrétaire adjointe, Cécile Tertre, chargée de communication site internet avec Thierry Guicherd puis Laure Duruflé depuis octobre, Martine Carn, référente miel, Ghislaine Henry, référente pain et agneau, Sylvie Chouquet, référente produits laitiers, Hervé Louillet, référent vin et Sandrine Carcone, qui nous a rejoint depuis octobre.

2. LECTURE DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

Renée lit le rapport moral et d'activités des deux années 2019-2020 et 2020-2021. Ce rapport est consultable sur le site et est joint au procès-verbal.

32 amapiens prennent part au vote d'approbation du rapport.

VOTE : POUR 26, CONTRE 0, ABSTENTION 6 (sont comptabilisés dans les abstentions les amapiens n'ayant pas pu s'exprimer pour des raisons techniques).

3. LECTURE DU RAPPORT FINANCIER

Françoise présente le rapport financier des deux exercices 2019-2020 et 2020-2021, document également consultable sur le site, joint au procès-verbal.

VOTE : POUR 29, CONTRE 0, ABSTENTION 3 (même remarque que point précédent)

4. EXPLICATION DU PASSAGE À UN CONTRAT ANNUEL

Martine expose le résultat du sondage réalisé du 25 janvier au 17 février 2021. Ce sondage avait pour but de connaître l'avis des amapiens sur le projet de passage à un contrat annuel avec Clotilde, notre maraichère. L'objectif étant d'une part de réduire la charge administrative liée au renouvellement des contrats 2 fois par an, d'autre part de sécuriser pour la productrice l'engagement annuel des amapiens, ce qui permet de lisser le prix et la composition des paniers sur l'année, l'été étant la saison la plus abondante en légumes.

42 adhérents sur 85, soit près de la moitié (49.4%) ont répondu au sondage. Certains ont opté pour plusieurs choix possibles aux questions d'où un total de réponses de 33+25 = 58 supérieur à 42.

La grande majorité, 35 adhérents sur 42 est favorable à un contrat d'engagement annuel avec Clotilde.

7 sont défavorables estimant la période trop longue, interrogeant les conditions d'interruption et de restitution des chèques ou de remboursement.

Pour un adhérent « *il est regrettable de restreindre encore les possibilités offertes aux amapiens, après la suppression des contrats de 10 mois et il suggère la prudence tenant compte de l'expérience passée de rupture de contrats par les maraîchers* ». Selon cet adhérent « *il paraît de plus important de sécuriser le producteur par des revenus*

réguliers mensuels, des revenus irréguliers alourdissent la gestion et obligent le producteur à planifier ».

A cela il est possible de répondre que notre maraichère travaille déjà sans problème avec plusieurs AMAP qui fonctionnent à l'année avec paiement mensuel, trimestriel et semestriel. Selon Clotilde disposer d'un engagement et d'une trésorerie à l'avance lui permet de planifier ses saisons et de lisser le prix des paniers sur l'année.

Concernant les modalités de paiement : 33 adhérents sont favorables à un paiement d'avance une fois par an :

11 amapiens sont favorables à un paiement de 12 chèques encaissés chaque mois

16 par 4 chèques encaissés par trimestre

4 par 2 chèques encaissés par semestre

1 par 1 chèque encaissé en début de saison

1 amapienne propose 6 chèques encaissés tous les 2 mois

25 adhérents sont favorables au maintien d'un paiement 2 fois par an :

14 amapiens sont favorables un paiement de 2X6 chèques encaissés chaque mois

9 par 2X2 chèques encaissés chaque trimestre

2 par 2X1 chèque encaissé chaque semestre

Suite au résultat de ce sondage il a donc été convenu de modifier la périodicité des contrats et de proposer des contrats annuels pour la prochaine saison qui débute le 14 avril 2021. Les modalités de paiement seront souples, au choix des adhérents, avec paiement à l'avance par chèques mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels. Les amapiens devant interrompre leur engagement avant échéance du contrat pourront, le cas échéant, être mis en relation avec un adhérent sur liste d'attente pour reprendre le contrat.

5. ENTRETIEN AVEC LES PRODUCTEURS :

Eric Refour :Jus de pommes de Touraine et autres

Jocelyne Truphemus, référente GAEC des deux Saints (37) représente ses deux frères qui ont repris l'exploitation familiale et nous livrent des jus de pommes et autres produits transformés du verger et du potager (coulis et caviar de tomates, ratatouille, etc.

L'un des deux frères, Eric Refour, nous présente l'exploitation située en vallée de Loire au nord de la Touraine et au sud de la Sarthe. L'exploitation a débuté en bio avec les parents en 1965. Il s'agit donc de la 56^e année. Outre l'élevage, elle a une dominante verger (pommes, jus, compotes, gelée...), tomates et dérivées. Ils travaillent avec une entreprise d'insertion pour la production. Les produits sont transformés en Anjou, au NE de la Sarthe pour les tomates, avec des méthodes traditionnelles « à l'ancienne ». La confiturière est au Mans. Il y a 12 ha de verger pour 150 à 350 tonnes de pommes.

La nouveauté cette année consiste à proposer divers conditionnements : jus de pommes, pétillants et pommes cassis en 33cl, cubis de 5l avec poche sous vide qui garantit une durée de conservation à une température comprise entre de 4° à 25°.

La commercialisation des produits se fait avec les centrales d'achats, les magasins bio coop et indépendants, 12 AMAP, le marché de Tours le samedi et la vente sur place à l'exploitation.

Du fait du contexte sanitaire il n'a plus été possible de livrer les marchés parisiens, ce qui

a entraîné le fait de cesser la livraison des pommes. Le relais a heureusement été pris par notre maraichère Clotilde.

Les vertus des jus sont connues pour la santé du fait de leurs oligoéléments et le vinaigre pour calmer les inflammations en cas de piqûres d'insectes.

Question : Différence entre coulis et caviar de tomates ?

Réponse : le caviar est plus élaboré composé de tomates, courgettes et concentrés d'oignons, ail, épices.

Nous remercions toute la famille pour la qualité de leur coopération

Denis Sanudo : Agneau de l'Allier

L'exploitation de 31 ha se situe dans l'Allier (03) limite du Cher. Le troupeau comporte une centaine de brebis qui mettent à bas des agneaux 2 à 3 fois par an. L'exploitation est autonome pour le fourrage et le grain, toutefois la quantité d'herbe s'amenuise avec la sécheresse l'été.

La durée de gestation d'une brebis est de 5 mois. La portée d'une brebis est de 3 petits au maximum. Les agneaux restent près de leur mère dans les prés, jusqu'à 4 mois à 5 mois et demi, contrairement aux agneaux de lait de l'Aveyron, retirés à leur mère. Les brebis sont des « blanches du Massif Central », espèces rustiques, proches de l'homme.

Le troupeau comprend 2 béliers, un bélier « Noir de Belley » venant de Haute Loire, reproducteur très prolifique, un bélier blanc de type charolais connu pour la qualité de sa viande. Les deux béliers se complètent. Pas de bagarre.

L'abattoir agréé bio appartient à une coopérative située à 3 km de l'exploitation, créée par des éleveurs il y a 40 ans. Les RDV sont pris en premier pour l'abattage des agneaux bio dès 5h du matin puis pour les Label rouge. Denis n'assiste pas à l'abattage mais il a entière confiance dans les professionnels dont les méthodes sont respectueuses des animaux. Ces derniers sont tamponnés à leur arrivée. Le suivi est tracé. Risque infime de mélange de viande.

Denis livre Pommes d'Amis 3 ou 4 fois par an en fonction des commandes.

Clotilde Ghesquiere : légumes de l'Oise

Clotilde, notre nouvelle productrice à Le Hamel (60) depuis avril 2020 se dit très heureuse du partenariat et des contacts avec Pommes d'amis Bondy, ce malgré le contexte de confinement et les contraintes de changements horaires. Elle est fière de l'organisation. « C'est top »

Clotilde a repris l'exploitation de ses parents avec sa mère, après le décès de son père il y a 5 ans.

L'exploitation comporte du maraichage, le verger et les céréales. Les légumes et fruits fournissent les AMAP et les marchés. 10 ha de vergers de pommes, poires desservent les AMAP et magasins bio coop. En céréales elle cultive du blé, de la luzerne, du lin, des lentilles, pois cassés. De septembre à mars l'activité est consacrée à la préparation et la livraison des magasins en plus des 5 AMAP partenaires qu'elle livre **le mercredi** : 2 à Puteaux et Boulogne (92), 1 à Bondy et Paris 12e, 1 à Groslay (95).

Elle économise les frais de déplacement en livrant le pain qu'Hervé Quera lui apporte chaque mercredi et les œufs de Marie-Françoise Rouyere qu'elle prend en passant chez

elle.

Question : Serait-il possible que les amapiens participent aux plantations ?

Réponse : Cela serait envisageable pour certains légumes comme les plans de salades et aubergines. C'est plus difficile pour les semis qui sont faits 1 fois l'an en novembre /décembre. Les carottes, navets et échalotes sont en partie semés en graines. Dans ce cas il serait utile de connaître le calendrier des plantations pour être informés et participer le cas échéant.

Concernant les fruits elle livre les magasins en pommes et poires jusqu'en mars mais ne livre pas de légumes. Ces derniers sont réservés aux AMAP.

Sur certaines AMAP elle ne livre que les fruits.

Clotilde est favorable aux contrats sur 1 an, car en hiver les paniers sont un peu moins fournis tandis que la récolte estivale est riche et abondante. Cela permet donc d'équilibrer les paniers sur l'année.

Quand il y a surabondance de produits elle utilise le trop plein en conserverie qu'elle propose les mois d'hiver. Toutefois le nombre d'AMAP partenaires augmentant, elle planifiera ses récoltes en fonction.

Question : Serait-il possible de connaître à l'avance le contenu et le prix des paniers ?

Réponse : Ce serait idéal mais la charge de travail ne permet pas de dégager du temps chaque semaine pour le faire. Par contre le prix de chaque variété est transmis et Françoise calcule le montant des paniers chaque mercredi sur la base du tarif annuel fourni par Clotilde (ce tarif sera mis sur le site pour la prochaine saison).

Question : Les personnes ayant des paniers doubles pourraient-elles avoir plus de diversité plutôt qu'une quantité supérieure de produits ?

Réponse : C'est envisageable mais difficile à organiser car le nombre de paniers doubles à Bondy (6) est peu élevé. Par ailleurs José explique que le principe retenu jusqu'ici est de ne pas différencier les paniers en qualité.

Question : Les légumes ont parfois reçu un coup ou ceux coupés sont abimés.

Réponse : Les légumes transportés sont tous intacts. Les paniers doubles sont servis avec de gros légumes ou le double de légumes. Parfois comme pour les choux, potirons qui sont parfois très gros, il est nécessaire de les couper pour rester équitable.

Clotilde est vivement remerciée pour la qualité et la fraîcheur des légumes. Les légumes sont savoureux.

Mélanie Railhet : veau et bœuf, race « Aubrac » dans l'Aveyron

Mélanie et Laurent nous livrent des colis de veau et de bœuf en fonction des commandes 1 à 4 fois par an. Il s'agit d'une petite exploitation de 50 bêtes. Concernant la production de bœuf, c'est plus délicat, un seul bœuf est abattu par année afin de livrer les colis pour 7 AMAP. Il s'agit donc d'être patient et pour les producteurs de répartir.

Elle propose de fluidifier les modalités de commandes car elle constate que le système mis en place avec d'autres AMAP fonctionne mieux car plus réactif, il permet de mieux programmer les livraisons. Actuellement les commandes sont réalisées à partir de bons de commandes dont la synthèse est adressée par Renée sur tableau excel. Selon le cas, les autres AMAP sont parfois servies avant Bondy. La production de Mélanie est limitée en quantité car il s'agit d'une petite ferme et parfois à l'inverse elle a du surplus.

Mélanie nous a adressé un document sur l'application « Qui apporte quoi » qui lui paraît simple d'utilisation. Le Conseil d'administration a bien reçu et examiné le projet. Cela

pourrait être en effet une bonne piste. Plusieurs questions à ce stade : il paraît important pour les adhérents de connaître la disponibilité des produits au moment de la commande.

Il est également important de prendre en compte certains adhérents non-initiés au numérique. Enfin quelle visibilité pour le référent sur les commandes et la recette ?

Le lien sur l'application, actif durant 4 semaines, pourrait être adressé chaque mois et une synthèse réalisée pour suivi, avec la liste des produits disponibles mise à jour sur le site.

Voir si le référent peut renseigner l'application chaque mois ? Voir si d'autres applications seraient plus judicieuses ?

La question sera examinée en conseil d'administration

Mélanie conclut sur le fait que l'année a été bonne, même si le fourrage a pu être réduit, les céréales et le foin n'ont pas manqué.

Yves Fromental : produits laitiers

Sylvie Chouquet précise qu'il devait être présent mais qu'il a dû avoir un empêchement.

Denis Lucas : miel

Martine Carn précise que Denis ne pouvait pas être présent. Il nous a communiqué un billet diffusé sur le site.

6. SITE INTERNET

Cécile Tertre, en charge de la communication et du nouveau site créé avec l'aide de Thierry Guicherd, actualise chaque semaine les informations diffusées aux amapiens, avec l'aide depuis octobre de Laure Duruflé.

Elle constate que le site n'est pas encore suffisamment consulté. Afin de rester attractive, la page d'accueil ne peut contenir toutes les actualités mais y figurent les informations essentielles, certaines renvoyant aux autres onglets.

Elle lance un appel aux volontaires pour coopérer et diffuser les informations qui leur paraissent utiles.

Une page sur le partenariat avec les autres AMAP était envisagée avec la mise en ligne de liens et contacts. Actuellement la priorité a consisté aux informations en interne.

Dans un proche avenir, il faudra envisager son remplacement en tant que responsable de la communication car à terme elle devra quitter Bondy.

Un grand merci à Cécile pour son efficacité, sa réactivité et sa constance. Le site est maintenant bien opérationnel. Avis aux amateur.e.s !

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les douze membres actuels du conseil d'administration renouvellent leur candidature.

Il y a 15 postes disponibles.

3 adhérents font connaître leur volonté de se présenter :

Frédéric Chéry et Flavie Pittet qui souhaitent tous deux se représenter après une interruption, Pascaline Goliot.

27 adhérents prennent part au vote.

VOTE : POUR 23, CONTRE 0, ABSTENTION 4 (même remarque qu'aux précédents votes)

8. QUESTIONS DIVERSES

- Reprise de la question concernant les paniers doubles : envisager de livrer un gros légume au lieu de 2 petits, de diversifier les produits ? La question sera revue en conseil d'administration

Françoise tient à remercier tout particulièrement Renée qui a assuré la vice-présidence pour toute l'action conduite cette année, ainsi que Frédérique pour l'organisation technique de l'assemblée générale. Le conseil d'administration se réunira mardi 30 mars pour élire le nouveau bureau.

Fin de la réunion à 21h55.

Martine Carn
Secrétaire

Pascal Schiele
Secrétaire adjoint

Renée Dufant
Vice présidente